

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 16 (1878)  
**Heft:** 49 [i.e. 50]

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** Challand, Th. / [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184922>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes magasin  
Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ou en s'a-  
dressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute  
lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CERY, le 2 décembre 1878.

Monsieur Monnet, rédacteur du *Conteur vaudois*,  
à Lausanne.

Monsieur,

La Direction de l'Asile de Cery, en son nom et au nom du malade Perruchon, vous remercie de la généreuse initiative que vous avez prise en faisant un appel au public charitable, dans le but de procurer à notre pauvre estropié un appareil qui lui permette de marcher. Veuillez être notre interprète auprès de tous les donateurs pour les remercier de leur généreux concours.

L'appareil, qui a été confectionné par M. Villgrader, est très bien fait et remplit parfaitement son but. Le malade peut déjà marcher seul avec l'aide de cannes et ses progrès sont rapides. Son état mental s'est aussi notablement amélioré et nous espérons qu'une fois que Perruchon aura acquis la solidité nécessaire pour se tirer d'affaire seul, il pourra rentrer dans sa famille. Le reste de la somme pourra être utilisé pour lui procurer un moyen de gagner sa vie.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Dr TH. CHALLAND,  
Médecin-Directeur de l'Asile de Cery.

Nous donnons ci-après un extrait des comptes-rendus des délibérations de la *Convention nationale* de France, de cette mémorable assemblée qui, en 1792, abolit la royauté, proclama la république et concentra en elle tous les pouvoirs de l'Etat.

**Convention nationale.**

PRÉSIDENTE DE MOYSE BAYLE.

Séance du 14 du mois brumaire.

Un grand nombre d'adresses de diverses sociétés populaires de France applaudissent aux travaux de la Convention et la conjurent de rester à son poste, sur les hauteurs de la montagne sainte, jusques à l'entière destruction des ennemis de la république, une et indivisible.

Plusieurs ecclésiastiques envoient leurs lettres de prêtrise; l'un d'eux déclare qu'il ne veut plus être que canonnier.

Les administrateurs du département de l'Yonne écrivent que les bataillons patriotes de ce département s'organisent; il fournira dix mille braves et une compagnie de canonniers.

Une députation de la section des Arcis est admise à la barre.

*Chamouleau, orateur de la députation.* Il est une maxime,

connue des législateurs, *point de mœurs, point de république.* Le citoyen Chamouleau, de la section des Arcis, a médité cette grande vérité : le résultat de ses réflexions a été, qu'en familiarisant le peuple avec le nom des vertus, il apprendrait en même-tems à les connaître et à les pratiquer; car, dit *Condillac, nous ne pensons qu'avec le secours des mots.* Dans le projet dont vous fait hommage le citoyen Chamouleau, et qu'il a déjà présenté au conseil général de la commune de Paris, la France devient un grand livret de morale, sans cesse ouvert. Toutes les communes seront partagées en arrondissements, dont le centre sera une grande place qui portera le nom d'une vertu. Les rues qui aboutiront à cette place, porteront le nom des vertus qui forment les attributs et le cortège de celle qui donnera son nom à la grande place. Ces rues pourront encore recevoir le nom des grands hommes qui se seront distingués par la pratique de la vertu consacrée. A chaque vertu énoncée, sera joint, comme épithète, l'adjectif *républicaine*. Pour rendre mon idée plus intelligible, je vais en faire l'application aux places principales de Paris. Par exemple, le palais national sera appelé le Temple du républicanisme (car le mot *palais* doit être proscrit); la Place du Parvis Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu, Place de l'Humanité républicaine; le Palais, Place de la Justice républicaine; la Halle, Place de la Sobriété, etc. Les rues qui aboutiront à la Place de la Justice républicaine, seront nommées rues de l'Impartialité, de l'Équité républicaine; celles qui aboutiront à la Place de la Frugalité républicaine, rues de la Tempérance, de la Sobriété, de la Privation républicaine. Ainsi le peuple aura bientôt dans le cœur la morale dont il aura sans cesse les dénominations à la bouche. Ce projet a un autre avantage: un citoyen arrive-t-il dans une ville qui lui est peu connue? s'il a affaire dans la rue de la Tempérance, il sera sûr de la trouver aisément en tournant ses pas vers la Place de la Frugalité. La France, par ce moyen, deviendra le temple des vertus: l'étranger, qui ne venait y chercher autrefois que des frivolités, y lira désormais, à chaque pas, des leçons précieuses.

La convention applaudit, et renvoie la pétition au comité d'instruction publique.

**Paris à la course.**

VI

Pendant que je regardais administrer mécaniquement la nourriture aux volailles, dont j'ai parlé dans le précédent article, je vis entrer mes deux compatriotes auxquels j'avais cru pouvoir échapper. J'étais donc destiné à les avoir constamment sur mes pas. Ils me saluèrent en poussant de telles exclamations que de nombreux canards rentrèrent la tête dans leur cachette. Au moyen de six épingles, Grognez était parvenu à dissimuler quelque peu les ravages dont son chapeau avait été l'objet et ne paraissait guère s'en préoccuper. En voyant la ma-